

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021. 014 : SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2021, CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

IPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

IPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021. 014 : SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE 2021, CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Le Salon des Agricultures de Provence représente une très belle vitrine des productions agricoles, notamment celles du Pays d'Arles qui y sont bien représentées, auprès du grand public (60 000 personnes en 2019 sur 3 jours). Après l'organisation réussie de 4 éditions, les partenaires n'ont pas pu organiser l'événement en 2020 à cause de la crise sanitaire. Le montant initialement accordé par le PETR pour 2020 s'élevait à 80 000 €, suite à l'annulation 30% **de cette somme** a dû être versée pour couvrir les frais engagés par les organisateurs. Le reliquat a contribué à financer l'opération solidaire « Paniers partagés du Pays d'Arles » (achats de 4 500 paniers de fruits et légumes frais à 20 producteurs locaux distribués à 8 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire sur 21 communes du Pays d'Arles).

Cette année les partenaires souhaitent organiser une nouvelle édition du Salon, et ainsi renouveler les engagements pris initialement en 2020.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir,

1 - AUTORISER une participation financière du PETR à hauteur de **80 000 €** pour contribuer à l'organisation du Salon. Dans le cas où un autre projet serait défini en substitution du Salon, il serait soumis au Conseil syndical,

2 - PPECISER que les crédits sont ouverts au budget 2021.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président